

« 13^{ème} Sud-Yvelines, Rambouillet Territoires »
Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018
 organisée par l'US Poigny-Rambouillet Cyclisme
 avec l'aide de la Commission PHSY et de clubs voisins FSGT

1^{ère} étape, le samedi 2 juin - LONGVILLIERS/ROCHEFORT EN YVELINES (78) Contre La Montre individuel (prologue) de 3,6 Kms					
Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à
Toutes catégories	7h15	le 1 ^{er} à 8h15	3,6 Km	En ligne	100 par catégorie
Dossards	à côté de la Mairie de Longvilliers				
Départs	route de la Bâte à Longvilliers				
arrivées	route de la Bâte à Rochefort en Yvelines				
2^{ème}étape, le samedi 2 juin LA CELLE LES BORDES par BULLION (78) circuit de 10,7 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
HC/1/2/3	13h45	14h15	85,6 Km	8	100
4/5/6	13h45	14h16	53,5 Km	5	100
Emargements - Départs	rue du Village, Mairie de La Celle-les-Bordes,				
arrivées	rue du Village, haut de la côte de la Celle-les-Bordes,				
3^{ème} étape, le dimanche 3 juin : RAMBOUILLET – ORCEMONT (78) Contre La Montre par équipes de 19 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
Toutes catégories	7h45	1 ^{ère} équipe à 8h15	19 Km	En ligne	35 équipes
Emargements - Départs	Rue de Clairefontaine devant le Collège De Vivonne à Rambouillet				
arrivées	Rue d'Orphin à Orcemont .				
4^{ème} étape, le dimanche 3 juin : GAZERAN par EMANCE et ST-HILARION (78) circuit de 14 kms					
Catégories	Émargement	Départs	Distances	Tours	Limité à
HC/1/2/3	13h30	14h15	84 Km	6	100
4/5/6	13h30	14h16	56 Km	4	100
Emargements - Départs	Route de la Gare à Gazeran				
arrivées	Route de la Gare à Gazeran				

Observation : Les candidatures et engagements seront pris en compte que s'ils sont accompagnés de deux chèques (caution et engagements à l'ordre de l'USPRC) –
 Aucun engagement sur place car, pour le prologue, il y aura, le jeudi soir, un tirage au sort déterminant l'ordre de départ.

Extrait du Règlement de l'épreuve :

Article 1 : « 13^{ème} Sud Yvelines, Rambouillet Territoires » est une course qui se dispute sous l'égide de la FSGT, avec son règlement spécifique, en 4 étapes et par équipes de 4 à 5 coureurs.

Epreuve ouverte aux autres fédérations FFC (R3 moins de 200 points au 31/12/2017) : seront en 1^{ère} catégorie, UFOLEP 1 et FFC D1 seront en 2^{ème} catégorie, UFOLEP 2 et FFC D2 seront en 3^{ème} catégorie, UFOLEP 3 et FFC D3 seront en 4^{ème} catégorie, UFOLEP GS et FFC D4 seront en 5^{ème} catégorie

Tous licenciés FFC et UFOLEP devront fournir la photocopie recto verso de leur licence plus le carton de catégorie pour les UFOLEP

Les équipes peuvent être constituées de coureurs de différentes catégories. Par contre, la catégorie de toute l'équipe correspondra à la catégorie du coureur le plus qualifié. Exemple : si sur 5 coureurs il y en a un en première, trois en deuxième et un en troisième catégorie, la valeur de l'équipe et de ses 5 coureurs sera en première catégorie sur l'ensemble des 4 étapes et au classement général. Au cas où un club proposerait une équipe incomplète, il peut la compléter avec des coureurs d'un autre club ou d'une autre fédération à condition de le mentionner sur le bulletin d'engagement. Tous les coureurs de ces équipes reconstituées devront impérativement porter le même maillot.

Lors de l'accueil des équipes le samedi 02 juin à 07h15, un seul et unique jeu de deux dossards sera remis à chaque coureur qui laissera sa licence aux organisateurs. Cette dernière lui sera restituée qu'en échange du jeu des 2 dossards.

A chaque étape : Les deux dossards devront impérativement être épinglés au dos du maillot en laissant un espace entre eux pour que les juges puissent voir les numéros aussi bien à gauche qu'à droite.

Article 2 : Epreuve limitée à 100 coureurs par tranche de catégorie ou 35 équipes

Article 3 : Chaque équipe engagée devra obligatoirement mettre à disposition de l'organisateur, un signaleur pour assurer la sécurité d'un carrefour sur la 3^{ème} étape. Le nom, le prénom et le N° du permis de conduire de la personne désignée devront être précisés sur la feuille d'engagement de l'équipe. **Un chèque de caution de 70€ devra être joint, si le signaleur ne se présente pas à la personne responsable de la sécurité, dans les 45 minutes avant le départ de cette 3^{ème} étape, celui-ci sera encaissé après la course.**

Article 5 : L'autorisation préfectorale rappelle, que toutes les compétitions sur la voie publique doivent impérativement emprunter que la partie droite de la chaussée

Article 6 : Pour les deux épreuves en circuit, les voitures suiveuses de dépannages seront limitées à trois véhicules de club maximum avec une obligation de dépanner tous les concurrents, sachant que chaque coureur doit prévoir une paire de roues de rechange. L'utilisation de liaisons radio (oreillettes) entre les coureurs (amateurs non professionnels) et les dirigeants est interdite. Sanction : suspension directe des coureurs et de l'équipe. Pour le prologue aucune voiture ne sera tolérée sur le parcours. Ainsi que le retour des coureurs en sens inverse

Article 7 : En cas de crevaison ou d'incidents mécaniques, le coureur pourra reprendre sa place dans le groupe auquel il appartenait derrière la voiture de dépannage après avis du directeur de course

Article 9 : Tout coureur abandonnant sur une étape (suite un problème mécanique) ayant couru au moins la moitié de l'épreuve peut repartir sur les suivantes (après l'avis des commissaires) avec le temps du dernier coureur classé plus 15 minutes.

Article 13 : Classement Général, le temps du CLM par équipe ne sera pas le temps réalisé. La Première équipe garde son temps, la deuxième sera classée à 15 secondes, la 3^{ème} à 10 secondes de la deuxième et ensuite 5 secondes entre les équipes selon le classement par place du Scratch réalisée « Exemple la 4^{ème} à 30 secondes de la Première, la 5^{ème} à 35 secondes de la 1^{ère}, »

Dernier Article : Aucune sonorisation extérieure sur les voitures suiveuses ne sera tolérée. Tous responsables d'équipe, coureurs, parents et spectateurs devront respecter les Communes et leurs habitants qui les reçoivent, que ce soit par le geste, la parole ou l'abandon d'emballages / détritiques (ex: tubes énergétique). Si non respect de ces instructions, le coureur et l'équipe seront mis hors course.

Renseignements pour recevoir la plaquette descriptive : luc.lamy@wanadoo.fr ou bourdinolivier@hotmail.fr

Engagements auprès de : **Luc LAMY** – 4 bis rue de la Breloque 78610 LE PERRAY EN YVELINES

Tarifs : 70 € pour caution si le signaleur de l'équipe engagée ne se présente pas au départ

90 € pour une équipe (4 ou 5 coureurs) de licenciés purement FSGT

110 € pour une équipe de licenciés UFOLEP ou FFC (voir règlement) et pour les équipes Mixtes FSGT/UFOLEP/FFC (5 € de plus par coureur hors FSGT)

Chèques à l'ordre de : USPRC (ne seront pris en compte que les engagements par courrier postal accompagnés du Règlement.

